



SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire
et des Bibliothèques
Fédération syndicale unitaire



👉 Comité technique ministériel de l'éducation nationale du mercredi 15 décembre 2021

🗨️ Le SNASUB-FSU vous rend compte de son action !

Les emplois administratifs et techniques prévus au budget pour la rentrée scolaire 2022

La question centrale posée lors de ce comité technique ministériel, compte tenu du schéma d'emploi prévu dans la loi de finances 2022 (+ 50 emplois) et de la lecture des documents remis sur table aux représentantes des personnels n'a pas été d'apprécier si les services ministériels en charge du sujet avaient correctement mené le dialogue de gestion avec les structures concernées pour appliquer des modèles cohérents d'attribution des moyens.

Non, le vrai sujet, récurrent depuis des années, c'est la contradiction flagrante entre des politiques budgétaires de suppressions ou bien de stagnation des emplois administratifs et techniques d'un côté, et des missions de pilotage et d'administration de l'éducation nationale (et de jeunesse et sports, désormais) qui s'alourdissent, pour des raisons circonstanciées (la mise en œuvre en RH des mesures de « revalorisation » par exemple) ou bien structurelles (la montée en charge de l'école inclusive, l'intégration de jeunesse et sports et le service national universel) de l'autre.

Pour répartir des moyens de façon cohérente, pour doter les académies et les services centraux de façon cohérente, c'est-à-dire en rapport avec leurs charges réelles (et non supposées ou évaluées de façon abstraite), encore faut-il en avoir ! Des moyens !

Sans moyens nouveaux à mettre en face des missions, a fortiori nouvelles, il n'y a pas de bonne politique de répartition possible !

Or, au vu des documents présentés au CTMEN, aux questions « Où en est-on ? » ou « Dans quelle situation sommes-nous ? », la réponse était « un peu plus dans la merdre ! ».

(Avec deux « r », un dans chaque syllabe, pour reprendre le mot que le poète Alfred Jarry fait prononcer à Ubu Roi dans son œuvre éponyme) **Aucune grossièreté dans notre propos**, mais juste une illustration - par cette référence littéraire - de ce que ces mesures de rentrée 2022 révèlent de la situation ubuesque dans laquelle on maintient, budget après budget, l'administration de notre ministère

Cela fait des années que d'aucuns expliquent, à tous les niveaux, que les services de l'administration centrale, les services déconcentrés et les EPLE sont à l'os en ce qui concerne les moyens administratifs et techniques dont ils disposent. À l'os. Et on continue à gratter ici pour regreffer un peu-là. **Cela ne peut que faire mal !**

Et voilà 30 postes de moins en administration centrale au profit de la mise en œuvre du service national universel ! S'il fallait une mesure emblématique d'une politique qui ne comprend rien aux enjeux du service public d'éducation tels que mis en lumière par la crise sanitaire, en voilà une !

Quel sens cela peut-il avoir de mettre des moyens sur le SNU au détriment du reste ?

Les contingences d'organisation de ce « machin » sont-elles à la hauteur des enjeux pour la jeunesse au regard des besoins criants du système éducatif, partout sur le territoire ? Non bien sûr ! **Qui pourrait soutenir une telle idée un tant soit peu sérieusement**, en toute connaissance de cause des difficultés dans lesquels les services administratifs et leurs personnels, à tous les niveaux, sont jetés ?

Et lorsque l'on mesure dès aujourd'hui l'impact de tels choix budgétaires sur le fonctionnement de notre administration et sur nos conditions de travail quotidiennes, notre colère est grande !

D'autant que ce sont encore les académies à fortes difficultés sociales et d'attractivité qui sont sommées de rendre des emplois (voir nos cartographies)... Et les académies d'Outre-mer sont encore maltraitées comme si elles n'avaient pas de besoins spécifiques

Bref, dans une situation où les conditions de travail des personnels sont très difficiles et où de nombreux services sont au bord du craquage, le SNASUB-FSU considère que les mesures du budget 2022 concernant les emplois et leur répartition sont inacceptables ! **N'en déplaise aux petites phrases de la communication politique qui expriment que « si, si, le budget augmente... ».**

Regardons-y de plus près :

- **Ce sont les services de gestion des personnels qui « explosent »** sur la simple réalisation des payes pour mettre en œuvre toutes les « rustines » que constituent les mesures gouvernementales dites de « revalorisation », en lieu et place du dégel de la valeur du point d'indice réclamé par les personnels et leurs syndicats.
- **Ce sont les personnels de circonscription d'IEN** qui explosent parce qu'ils n'ont pas les moyens de remplacement pour faire leur travail et assurer la continuité du service public malgré l'épidémie de Covid-19...
- **Ce sont les services d'examen qui se sont retrouvés nombreux en juin dernier** à être à la limite du *burn out* généralisé en mettant en œuvre des réformes mal pensées et mal organisées...

- **Ce sont les personnels des EPLE qui, au fil du temps,** ont hérité à moyens constants ou diminuant de nombre de tâches que les services académiques ne réalisent plus ou pas...

Et la liste n'est pas close...

Le plan pluriannuel de requalification

Le document présenté au CTMEN, comme s'il fallait essayer d'afficher du positif malgré tout, se conclut par un rappel des objectifs du plan pluriannuel de requalification – qui n'est qu'une mesure de rattrapage au regard de la situation de déqualification massive des emplois qui caractérise la filière administrative de notre ministère.

Curieuse corrélation cependant quand on sait qu'aucune programmation budgétaire pluriannuelle n'est prévue pour garantir que les personnels n'auront pas à financer eux-mêmes ces mesures par la dégradation de leurs conditions de travail...Le ministère s'est voulu rassurant dans ses réponses Si la réponse est sans doute de bonne foi, elle connaît toujours la même faiblesse quant à la mise en œuvre pratique : aucun engagement pris sur les promotions sur poste des personnels qui le souhaiteraient car assumant au quotidien des fonctions relevant de la catégorie supérieure à la leur...

Dans ce contexte budgétaire-là, enkysté dans la réalité des difficultés des services et établissements à fonctionner, depuis des années, les limites du plan de requalification que le SNASUB-FSU n'a de cesse de combattre – pour les surmonter – sont toujours d'actualité.



PROGRAMME 141 – « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ »
PROGRAMME 214 – « SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE »

EMPLOIS DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS

- Après le repyramidage de 750 emplois de catégorie C en catégorie B en 2021, le plan de requalification connaît une nouvelle étape en 2022 avec 750 nouvelles transformations de C en B et 490 transformations de B en A.
- Conformément au plan annoncé dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, ces requalifications de C en B et de B en A seront reconduites chaque année jusqu'en 2026. L'impact prévisionnel sur la structure des emplois de la filière administrative est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cat. A	18%	18%	19%	20%	22%	23%	24%
Cat. B	33%	34%	35%	36%	36%	37%	37%
Cat. C	49%	48%	46%	44%	42%	41%	39%

Évolution des emplois par région académique pour les services (BOP 214)

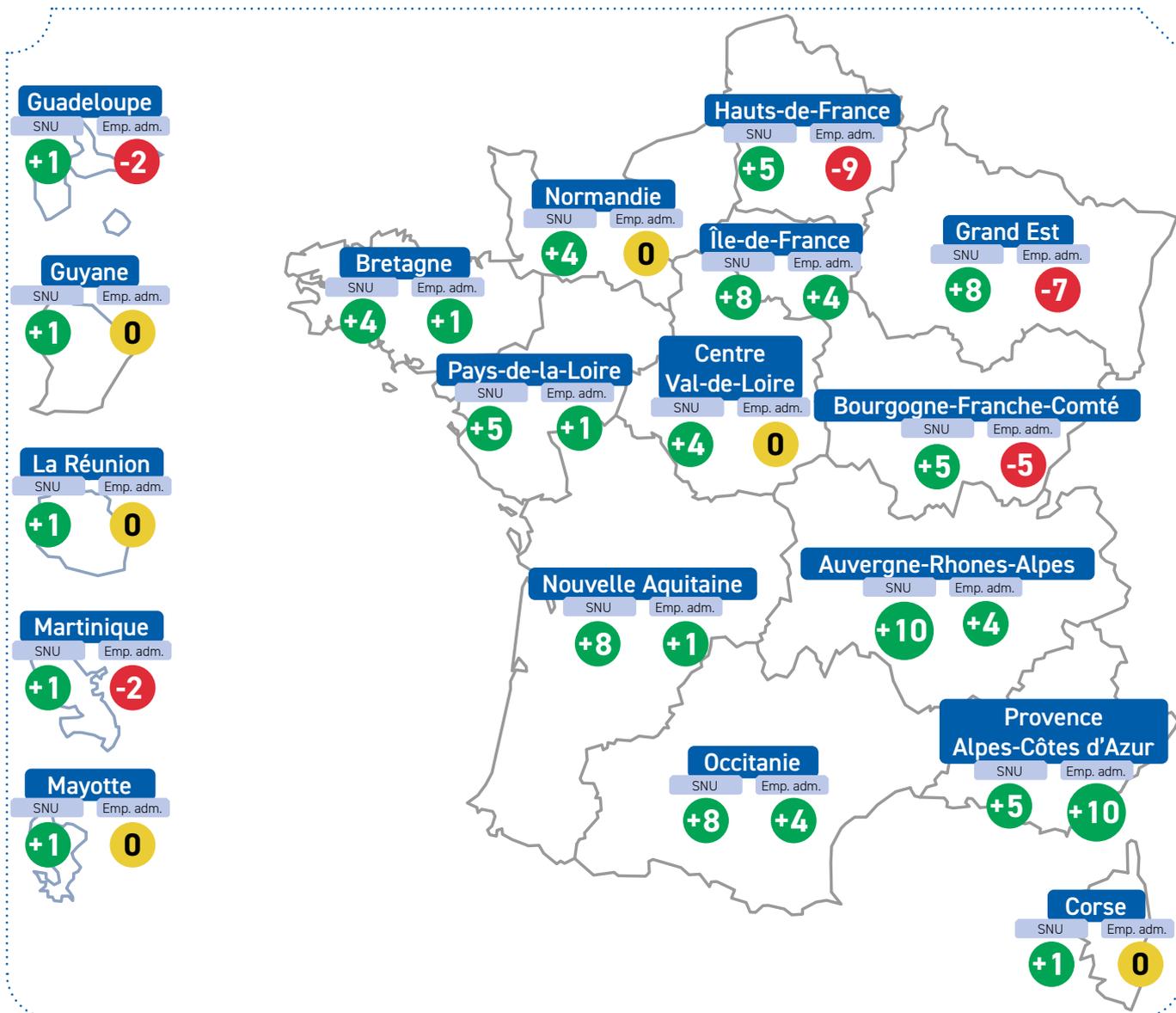
(BOP Soutien = 214 : budget opérationnel de programme)

Région académique	Évolution	
	SNU	Emplois administratifs
Auvergne-Rhône-Alpes	+10	+4
Bourgogne-Franche-Comté	+5	-5
Bretagne	+4	+1
Centre-Val-de-Loire	+4	0
Corse	+1	0
Grand-Est	+8	-7
Guadeloupe	+1	-2
Guyane	+1	0
Hauts-de-France	+5	-9
Île-de-France	+8	+4

Région académique	Évolution	
	SNU	Emplois administratifs
Martinique	+1	-2
Mayotte	+1	0
Normandie	+4	0
Nouvelle-Aquitaine	+8	+1
Occitanie	+8	+4
Pays de la Loire	+5	+1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	+5	+10
La Réunion	+1	0
SIEC	0	0
Administration centrale	0	-30
Total général	+80	-30

Les créations d'emplois SNU prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les mesures concernant les emplois administratifs prendront effet au 1^{er} septembre 2022.



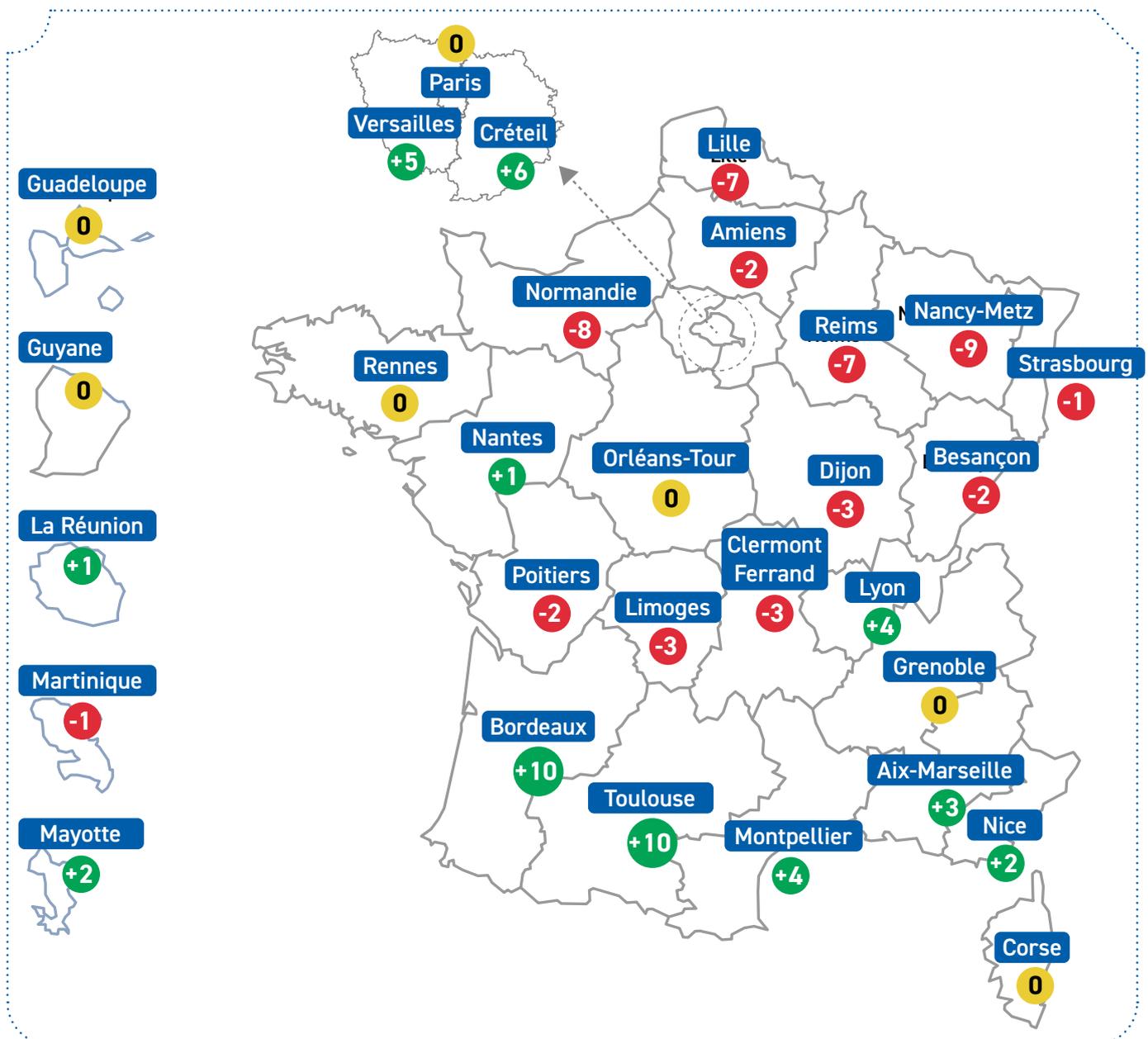
Évolution inter académique des dotations pour les EPLE/CIO (BOP 141)

(BOP Second degré = 141 : budget opérationnel de programme)

Académie	Évolution
Aix-Marseille	+3
Amiens	-2
Besançon	-2
Bordeaux	+10
Clermont-Ferrand	-3
Corse	0
Créteil	+6
Dijon	-3
Grenoble	0
Lille	-7

Académie	Évolution
Limoges	-3
Lyon	+4
Montpellier	+4
Nancy-Metz	-9
Nantes	+1
Nice	+2
Normandie	-8
Orléans-Tours	0
Paris	0
Poitiers	-2

Académie	Évolution
Reims	-7
Rennes	0
Strasbourg	-1
Toulouse	+10
Versailles	+5
Guadeloupe	0
Guyane	0
La Réunion	+1
Martinique	-1
Mayotte	+2
Total général	0



Quelques extraits de la déclaration de la FSU au CTMEN du 15 décembre concernant les personnels que représente le SNASUB-FSU

Concernant les emplois...

« En ce qui concerne les filières administrative et technique, **les quelques 50 créations annoncées cette année ne renforceront pas les services et les établissements** pourtant largement à l'os, car celles-ci sont surtout orientées sur les missions « jeunesse » et non « éducation ». Pourtant, les services de gestion de personnels, les services d'examen et tous les services administratifs croulent sous des charges de travail liées aux réformes mal pensées du ministère et plus largement du gouvernement. **Le surcroît de travail provoqué par les quelques mesures positives ayant concerné les personnels et leurs fiches de paie** ont fait apparaître le manque de personnels notamment dans les services gestionnaires de personnels, dans les services académiques comme dans les établissements scolaires. Tout ceci est une des conséquences des 400 postes supprimés durant le quinquennat, à la rentrée 2019. **Leur recréation est une exigence immédiate !** »

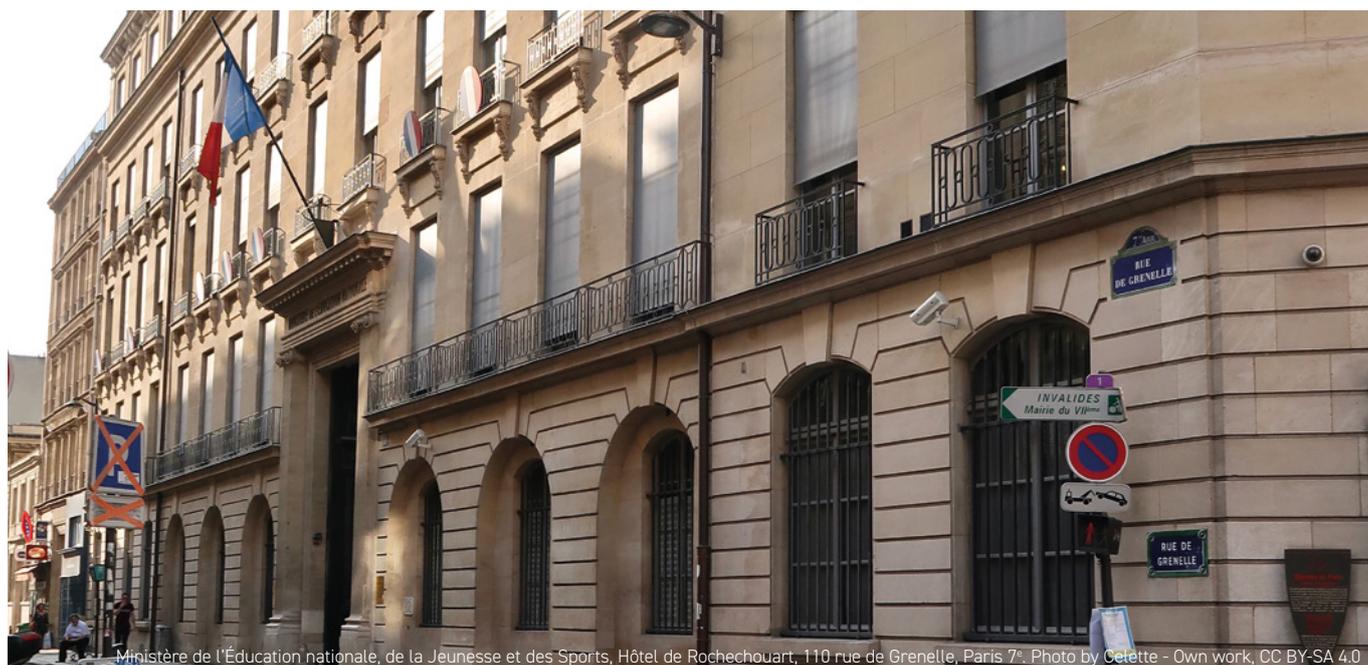
Concernant la revalorisation indemnitaire

« Concernant les revalorisations indemnitaires et le plan de requalification de la filière administrative et technique, **la FSU continue de critiquer leur manque d'ambition au regard de la situation** et le flou de la méthode d'application pluriannuelle en l'absence de loi de programmation. Les premières discussions académiques montrent que ces mesures ne bénéficieront pas à l'ensemble des personnels, loin s'en faut ! Et d'ailleurs, les académies qui finançaient leurs politiques indemnitaires par des sous-consommations en emplois verront-elles leurs schémas d'emplois corrigés de sorte que les personnels n'ayant pas bénéficié de vraies revalorisations indemnitaires voient au moins leurs conditions de travail ne pas se dégrader davantage ? **Par ailleurs, nous sommes toujours en attente d'une réponse du ministère quant à l'ouverture des concertations sur la revalorisation indemnitaire 2022** (car nous sommes encore loin de

l'égalité de traitement interministérielle) **ainsi que sur les conditions de travail et de rémunération des personnels contractuels. Pour la FSU, le sujet ne s'est pas clos par les décisions ministérielles 2021, les mesures de revalorisation doivent continuer en 2022 !** »

Concernant l'article 41 du projet de loi 3DS :

« Comme autre sujet d'actualité, les débats parlementaires relatifs au projet de loi 3DS montrent l'urgence à rompre avec une méthode : **celle qui se fonde sur une conception de l'organisation de l'éducation nationale et de son pilotage comme « monnaie d'échange »** pour satisfaire des visions politiques à courte vue. Le retour dans le projet de loi de l'article 41, porté par la majorité présidentielle en commission, et aggravé dans sa rédaction par un amendement du gouvernement, est absolument inadmissible. **Rappelons que les organisations syndicales ont unanimement rejeté** tout projet de mettre en état de schizophrénie administrative le fonctionnement et la gouvernance des EPLE. Aggraver ainsi la mise sous tension des établissements dont le maillage territorial fait vivre partout au quotidien l'ensemble du second degré du service public d'éducation nationale est le contraire même d'une politique éducative. **Cela procède de la négation de la contribution à l'acte éducatif des personnels qui assument les fonctions d'administration et de gestion** de celui-ci sur l'ensemble du territoire national et d'une profonde ignorance de leurs métiers. Ce qui s'exprime derrière le rejet massif et majoritaire par les collègues des dispositions projetées par cet article 41, c'est le refus que les quotidiens professionnels des personnels dans les EPLE, à commencer par ceux des adjoint·es gestionnaires ou ceux des équipes de direction et de toute la communauté éducative, **soient ainsi dégradés au mépris de leurs compétences et de leur engagement quotidien pour le service public national d'éducation.** »



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Hôtel de Rochechouart, 110 rue de Grenelle, Paris 7^e. Photo by Celette - Own work, CC BY-SA 4.0